

■ **Fondation Porcelet en faveur des apprentissages de métiers et autres études**, à Estavayer-le-Lac, payer toute ou en partie les frais de formation professionnelle de jeunes broyards, etc. (FOSC du 02.12.1999, p. 8179). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.  
Journal no 453 du 28.01.2003  
(00843984 / CH-200.0.270.014-4)